

Hommage à René Dumont, 10 ans après sa disparition



Michel MERLET
Directeur, AGTER

Novembre 2012

*Choisir entre l'utopie souhaitable et l'apocalypse probable*¹

Le colloque « René Dumont revisité et les politiques agricoles africaines » vient de se tenir à Paris les 15 et 16 novembre 2012 à l'occasion de l'anniversaire des 50 ans de la publication de *L'Afrique noire est mal partie*, un de ses ouvrages les plus connus. J'y ai participé avec intérêt et émotion. Toutefois, j'ai eu la sensation qu'en général, les participants ne mettaient pas assez l'accent sur le caractère dramatique de la situation que nous vivons aujourd'hui à l'échelle de la planète. J'ai donc ressenti le besoin, *a posteriori*, de rédiger cet article.

Dix ans après sa disparition, il m'a semblé utile de reprendre intégralement le premier article que j'avais écrit en hommage à René Dumont (voir plus bas), mais aussi de le compléter avec en guise d'introduction, quelques citations de *L'Afrique noire est mal partie* et quelques références aux combats que nous menons avec beaucoup d'autres encore aujourd'hui pour aider à faire le bon choix entre *L'utopie ou la mort*².

Aujourd'hui, la question foncière est de nouveau à l'ordre du jour des agendas internationaux. En 2006, après 27 années de désintérêt complet pour ce sujet pourtant fondamental, la FAO a convoqué et tenu une nouvelle conférence internationale sur réforme agraire et développement rural³. Six années plus tard, plusieurs

initiatives sont en cours pour tenter de faire face aux menaces unanimement reconnues que font peser les accaparements de terres à grande échelle sur la sécurité et la soutenabilité écologique et économique mondiales : les principales sont la mise en place de *principes d'investissement agricoles responsables* (RAI) et celle de *Directives Volontaires sur la gouvernance foncière*. Mais les réponses proposées sont encore loin d'être à la hauteur des défis et nous sommes confrontés chaque jour à la nécessité d'expliquer la véritable nature des problèmes et d'alerter les opinions publiques sur les dangers de ces phénomènes.

Dumont était un pédagogue, nous dit Marcel Mazoyer : "Il comptait sur les gens, une fois éclairés, pour choisir entre l'utopie souhaitable et l'apocalypse probable"⁴. Si René Dumont était toujours des nôtres, quels titres provocateurs donnerait-il aux livres qu'il écrirait aujourd'hui en observant les évolutions dont nous sommes témoins, du climat, de l'écologie planétaire, de la démographie et de l'urbanisation, de la faim et des appropriations massives de terres agricoles dans le monde ? Il pointerait probablement que ce n'est pas seulement l'Afrique noire qui est mal partie aujourd'hui, mais l'humanité toute entière, comme il l'avait déjà exprimé dans plusieurs livres. Il ne titrerait plus seulement, comme en 1965, *Nous allons à la famine*, mais sans doute quelque chose comme « Nous allons à la guerre », ou « La fin de l'anthropocène : quel futur pour l'humanité ? ».

¹ L'expression est de Marcel Mazoyer.

² Titre d'un autre ouvrage emblématique de René Dumont publié en 1973.

³ La précédente avait été tenue à Rome en 1979. De nombreux membres d'AGTER sont engagés depuis plusieurs décennies dans ces combats. L'organisation en 2004 à Valencia du Forum Mondial sur la Réforme Agraire, labellisé Forum Social Mondial Thématique (que la FAO avait

accepté de parrainer et d'y envoyant un émissaire, mais sans l'appuyer financièrement) a sans aucun doute joué un rôle important pour amener cette organisation des Nations Unies à organiser l'ICARRD à Porto Alegre en 2006. (voir ci-dessous et http://www.agter.asso.fr/article1_fr.html)

⁴ Interview réalisé par Monique Mizart, Brèves INAPG, juin 2002.

Un combat qui continue

J'ai eu le privilège d'écouter René Dumont lors de plusieurs conférences à l'Agro dans les années 70, mais aussi de l'accompagner sur le terrain au Nicaragua lors du voyage qu'il a réalisé dans ce pays au début des années 80. Je lui dois beaucoup plus que ce que j'ai retenu de ces brefs moments forts. J'ai terminé mes études d'ingénieur agronome à la Chaire d'agriculture comparée qu'il avait créée à l'Institut National Agronomique et dont Marcel Mazoyer venait en 1975 d'assumer la direction, après avoir travaillé avec lui pendant plus de dix ans.

J'ai écrit en 2002 un article en hommage à René Dumont qui a été publié dans l'ouvrage "*Un agronome dans son siècle. Actualité de René Dumont.*" (voir ci dessous). Je travaillais alors pour un bureau d'études associatif, l'Iram. J'avais essayé, à partir de quelques textes, de faire le lien entre ses analyses et les activités du réseau informel auquel je participais à titre personnel avec la Fondation pour le Progrès de l'Homme. Nous avons organisé à Porto Alegre (Brésil) plusieurs ateliers sur le foncier lors des premiers Forums Sociaux Mondiaux. De cette dynamique qui impliquait de nombreuses personnes ayant travaillé avec René Dumont est née l'association AGTER. C'est ainsi que Marcel Mazoyer, Dao The Tuan, Jacques Chonchol, sont devenus membres d'honneur de l'association. Il m'a semblé utile de remettre aujourd'hui ce texte en valeur.

Notre travail actuel s'inscrit dans la poursuite de cette réflexion critique et de cet effort pour essayer de contribuer à la construction de solutions aux problèmes colossaux auxquels l'humanité est confrontée. Comme le commentait Marcel Mazoyer dans un entretien peu après la disparition de René Dumont, "*l'héritage Dumont (...) est un bien moral universel qu'il faut faire fructifier dans sa pluralité, aussi largement que possible. Partout dans le monde, on rencontre des enfants spirituels de Dumont: à Porto Alegre par exemple, j'en ai vu des milliers; c'est ce que je lui ai dit à mon retour en février 2001*". (Brèves, Hors série juin 2002. INA-PG)

La question de la propriété dans l'Afrique noire est mal partie

L'Afrique noire est mal partie ne faisait pas partie des documents que j'avais utilisés en 2002. René Dumont a beaucoup écrit, et il n'était pas possible de tout lire⁵. En feuilletant ce livre avant le colloque, j'ai été de nouveau frappé par la pertinence et par l'actualité de sa réflexion sur la question foncière, qui est toujours au cœur de polémiques essentielles aujourd'hui.

En atteste la position affirmée par Monsieur Abdou Diouf, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, sous le haut patronage de qui le

⁵ 604 publications ont été répertoriées dans l'ouvrage collectif *Un agronome dans son siècle. Actualité de René Dumont.* (coord. Marc Dufumier) Karthala INAPG, 2002.

colloque mentionné ci-dessus était placé, qui a tenu à mentionner dans l'allocution qu'il a fait lire en introduction à la seconde journée qu'un des sujets sur lesquels René Dumont s'était trompé était celui de la propriété et du titrement des terres. Monsieur Diouf n'est pas le seul à défendre cette position. C'est aussi celle de la Banque Mondiale, et de tous ceux qui veulent généraliser la propriété privée du sol. Les mêmes défendent le bien fondé des phénomènes actuels d'appropriation des terres et des ressources, de ces *enclosures* à l'échelle planétaire qui entraînent la dépossession des paysans, des pêcheurs, de villages et de peuples entiers.

Dans un sous chapitre de *L'Afrique noire est mal partie* intitulé *Tenure foncière et dangers du droit romain, « colonialiste »*, R. Dumont reprend les mots d'un chef local africain : « *la terre appartient à une grande famille dont beaucoup de membres sont morts, quelques-uns sont vivants et d'innombrables autres sont encore à naître* ». (Ed. 1962, p.111). Il explique comment se combinent droits individuels et droits collectifs, dans le temps et dans l'espace, mais aussi comment les coutumes évoluent avec les modifications démographiques et technologiques.

Il souligne que les interventions européennes sont venues perturber ces mutations. « *Le droit français a cru moderniser en favorisant cette propriété individuelle. Elle fut d'abord introduite en vue de faciliter, comme en Afrique du Nord, l'installation d'une colonisation européenne. D'où l'instauration de procédures d'immatriculation foncière, plus ou moins inspirées de l'Act Torrens australien, octroyant le titre de propriété après la constatation d'une certain degré de mise en valeur. Pour ceux qui avaient de bonnes relations avec les Services de conservation foncière, des titres ont été parfois délivrés avant qu'un investissement suffisant ait été réalisé (...)*. Dumont explique (op.cit, p. 112) comment la loi française a contribué à la possibilité pour des chefs de « *céder* », plus ou moins légalement, des droits de leurs tribus sur des forêts inhabitées, jamais exploitées (...) *ce qui aboutit au second écueil grave de toute législation foncière, celui de procurer des revenus sans travail, compromettant ainsi le développement* ».

On retrouve dans ce texte vieux d'un demi siècle un des éléments clés de l'analyse qu'AGTER a développée lors de ses travaux sur les accaparements de terres au cours des 3 dernières années, celui des captures de rentes foncières.

R. Dumont discute les différentes façons de mettre en culture des espaces non cultivés, soit par le biais de plantations à salariés ou avec une expansion des systèmes de production villageois. Il décrit alors des phénomènes très proches de ceux que l'on observe aujourd'hui, à une échelle toutefois bien plus réduite. Il précise que le "*droit romain était celui d'une société colonialiste et esclavagiste, où le pater familias avait toute latitude de mettre à mort ses esclaves indigènes, sinon parfois ses enfants. Sa prolongation actuelle nous apparaît comme un anachronisme, dangereux pour le patrimoine collectif, surtout si l'on y maintient la*

faculté d'abuser. (...) En tenure traditionnelle, la terre ne peut être cédée à des étrangers; si des chefs l'ont fait, c'est en transgressant la coutume. Au contraire, la terre « romanisée » peut être librement cédée au plus offrant; elle se concentrerait vite en Afrique entre les mains de ceux qui ont de l'argent, donc de la caste privilégiée". Ces évolutions annoncées par Dumont, sur la base de phénomènes qui alors étaient surtout périurbains, (il parle des *fermettes de week-end*) ne vont se manifester à grande échelle que plusieurs décennies plus tard, avec les accaparements de terres dont nous sommes aujourd'hui les témoins.

Déjà, Dumont avançait un certain nombre de pistes pour "concilier les droits de la collectivité, qui doit rester constamment en mesure de protéger le patrimoine foncier national et d'en assurer la meilleure utilisation possible", "et celui de l'agriculteur courageux, qui doit profiter seul de ses efforts d'aménagement, de modernisation". (op.cit. p 113). Cela passe, nous explique-t-il, par "une forme collective, tribale ou nationale, de la propriété du sol" et éventuellement "l'attribution de droits de jouissance, permanents et héréditaires, à qui met en valeur et continue à exploiter en bon père de famille", révocables s'il y a un risque de dégradation du patrimoine collectif. R. Dumont expliquait alors que ce droit collectif "ne devrait surtout pas être négociable à volonté. Un libre marché foncier, conséquence d'un droit de vente illimité, apparaît fort dangereux. Celui qui vendrait, chef de terre, de village ou de famille, déposséderait injustement les membres de son clan ou de sa famille, à son profit personnel. La concentration de la propriété foncière ne tarderait pas, dès lors, à se faire au profit de ceux qui ont l'argent. Aux fonctionnaires et commerçants, on peut ajouter, comme acquéreurs probables, les membres de professions libérales, les marabouts et dirigeants politiques"

Aujourd'hui, ce sont des phénomènes de même nature qui se produisent à une toute autre échelle et de façon beaucoup plus rapide, avec les accaparements réalisés par des « élites » nationales, ou par des entreprises étrangères ou multinationales.

Nous avons sans doute progressé en cinquante ans dans l'analyse des droits fonciers et des mécanismes de gouvernance, mais René Dumont avait perçu l'essentiel, la nécessité de revoir la conception absolutiste de la propriété et de reconnaître l'existence sur une même parcelle de droits différents et d'ayants droit multiples, collectifs et individuels. L'affirmer aujourd'hui relève toujours de positionnements très minoritaires qui soutiennent qu'il convient de changer notre façon de regarder les droits sur la terre⁶ si nous voulons être en mesure de mettre un frein aux processus d'*enclosures* à l'échelle planétaire. En effet, les positions défendues par M Abdou Diouf, par Hernando de Soto, par de nombreux universitaires et par l'immense majorité des organisations financières internationales refusent

⁶ Voir M. Merlet. Les droits sur la terre et les ressources naturelles. http://www.agter.asso.fr/article543_fr.html

toujours catégoriquement une remise en cause de la propriété absolue du sol. Évidence et bon sens sont peu de choses face à des enjeux qui sont devenus gigantesques. La dynamique des accaparements de terres et de richesses naturelles s'est considérablement accélérée du fait des nouvelles conditions planétaires de la fin du XXe et du début du XXIe siècles: 1/ les héritages de la période coloniale, des indépendances ou de la collectivisation forcée, 2/ le développement des techniques et 3/ le développement considérable de la finance.^{7 8}

Une œuvre d'agronome unique

Le travail réalisé par l'*agronome de la faim*⁹ dans ses très nombreuses publications a été caractérisé en quelques mots par Marcel Mazoyer:

"En soixante ans de travail, René Dumont a écrit une œuvre d'agronome unique au monde. Parcourant la planète du Sud au Nord et d'Est en Ouest, passant et repassant sur ses brisées, relevant les différences et mesurant les changements, il a vu mieux que d'autres comment le contexte politique général, les politiques économiques et les politiques agricoles pesaient sur le devenir, contradictoire, de l'agriculture et de l'alimentation dans les différentes parties du monde, et sur le devenir de la planète et de l'humanité.

Abondamment renseignées, ses analyses critiques des évolutions en cours, et sa vision catastrophiste de l'avenir, sont volontairement faites pour provoquer un sursaut moral et politique salutaire, capable de remplacer un ordre cruel, sans avenir, par un ordre juste, durable, encore utopique, mais nécessaire et urgent.

Agronome, moderniste, tiers-mondiste, écologiste, engagé au côté de tous les paysans et de tous les pauvres du monde dans leur lutte quotidienne contre l'injustice, la pauvreté et la faim, René Dumont était combatif, critique, dérangeant, iconoclaste s'il le fallait.

(...) il a, directement ou indirectement, influencé plusieurs générations. Tous ceux qui, à leur manière, poursuivent et élargissent les luttes dont il fut l'incomparable héraut, sont ses enfants spirituels. Ils sont aujourd'hui des milliers.(...)"¹⁰

C'est sur ces mots, toujours d'actualité, que je terminerai ces quelques pages d'introduction à l'article que j'avais écrit en 2002 en hommage à René Dumont.

⁷ Merlet M. Accaparement foncier à l'échelle mondiale et devenir de la petite paysannerie http://www.agter.asso.fr/article858_fr.html

⁸ René Dumont aborde dans ce livre plusieurs autres sujets qui sont toujours au centre des préoccupations en Afrique 50 ans plus tard. Ne pouvant les développer ici, contentons-nous d'en citer quelques uns : indépendance et décolonisation, croissance des inégalités; enseignement et développement agricole; forêts, conservation et plantations; l'objectif prioritaire de l'emploi et les investissements en travail; la sud-américanisation et le socialisme aventuré, deux écueils pour l'Afrique.

⁹ Agronome de la faim, un livre publié par R.Dumont en 1974.

¹⁰ Marcel Mazoyer, dans René Dumont, la passion d'un agronome, un article publié par la revue Tiers Monde et repris par l'Institut National Agronomique Paris-Grignon (Brèves Juin 2002).

L'optimisation de l'utilisation des ressources foncières : une question stratégique de gouvernance, qui n'est plus seulement nationale, mais aussi locale, et mondiale

Version originale d'un article publié sous le titre
*L'optimisation de l'utilisation des ressources foncières :
une question stratégique de gouvernance à la fois locale et mondiale*
dans **Un agronome dans son siècle. Actualité de René Dumont.**

Sous la direction de Marc Dufumier.
Karthala, INAPG, Association pour la création de la Fondation René Dumont). 2002.

Michel MERLET

Mai 2002

A. Réforme agraire, par où commencer ?

En 1979, alors que se réunit à Rome une Conférence mondiale sur la Réforme Agraire au siège de la FAO, René Dumont publie pour Cérès, la revue de cette institution internationale, un court article intitulé « *Réforme agraire : par où commencer ?* »

Ce texte qui peut passer pour un écrit mineur de l'*agronome de la faim*, qui a déjà écrit à cette date de très nombreux ouvrages sur le développement agricole et la réforme agraire, met très clairement l'accent sur trois points qui nous semblent aujourd'hui essentiels: l'intérêt de l'exploitation familiale, le lien essentiel qui existe entre la structuration sociale au niveau local la gestion du foncier et les aspects internationaux de la question agraire.

Après avoir constaté la répartition souvent très inégale des ressources rurales et de l'accès à la terre et ses conséquences (problèmes de malnutrition,

faim, chômage, érosion et détérioration des ressources naturelles du fait de l'obligation pour les plus pauvres de cultiver des terres marginales), Dumont affirme que "Les petites exploitations produisent très généralement plus - ou même beaucoup plus - à l'hectare, que les grandes" et conclut "Tout ceci concourt à justifier certaines mesures de réforme agraire."

Si cet article est intéressant, c'est peut-être parce qu'il se situe d'emblée en marge des débats qui ont dominé les cinquante années précédentes, ceux de la construction "du" socialisme¹¹, et dont on peut dire

¹¹ Dumont écrit dans la conclusion de son ouvrage "Agronome de la faim", "Ce qui me ramène à ma quête du Graal, menée depuis un bon demi-siècle, déjà : celle d'un socialisme ... comment dirais-je ? « Vrai » ne serait nullement satisfaisant; « humain » reste équivoque; je préfère imparfait, donc susceptible d'une amélioration permanente. J'avais d'abord écrit « révisionniste », mais cela me classait aussitôt sur les bancs de l'hérésie. Dans le fond, ce doit bien être là ma place, je sens trop le soufre." . Il continue un peu plus loin en soulignant "La recherche d'un socialisme , ai-je écrit; et non pas du socialisme, comme disent volontiers ceux qui prétendent avoir trouvé le seul, l'unique, le vrai." (R.Dumont, 1974. p. 373-374).

aujourd'hui qu'ils ont pollué la réflexion sur la réforme agraire en la reliant en permanence à la collectivisation, à l'établissement d'une économie planifiée et à l'affrontement entre les deux grands blocs politiques mondiaux.

L'article présente un certain nombre de mesures, que René Dumont appelle "de pré-réforme agraire", qu'il serait possible de mettre en place même quand les conditions politiques pour une réforme agraire véritable ne seraient pas remplies. Ces mesures, nous explique-t-il, bien que modestes "constitueraient un pas en avant très sensible tant pour la libération de la paysannerie que pour la production agricole". Elles résultent de l'analyse de situations caractéristiques de trois grands groupes régionaux, l'Équateur pour l'Amérique Latine, la Haute Volta¹² pour l'Afrique tropicale, et l'Inde et le Bangladesh pour l'Asie méridionale.

Pour l'Équateur, les recommandations portent sur la mise en place d'un impôt foncier qui obligerait les latifundiaires à intensifier leur production ou à céder leurs terres, et l'établissement de mesures coercitives obligeant les propriétaires à intensifier l'usage des terres planes. Si ces deux mesures ne semblent pas aussi complexes que la mise en place d'une réforme agraire, l'auteur reconnaît qu'elles sont difficilement applicables par un gouvernement dominé par les propriétaires fonciers.

L'analyse de la situation en Haute Volta met en évidence la réduction de l'autorité des chefs de terre au profit de l'administration, et les conséquences que cela a en ce qui concerne la gestion de la fertilité des sols. Dans une situation où dominent les droits d'usage, mais où les terres commencent dans certaines régions à se vendre, Dumont recommande de renforcer l'autorité des communautés villageoises sur des terrains clairement délimités. Ceci implique un "réaménagement et un renforcement des communautés villageoises. La législation pourrait leur donner une personnalité juridique et les moyens d'exercer leur autorité sur leur terroir, y compris une activité économique. Un impôt local pourrait permettre à ces collectivités un aménagement progressif, une mise en valeur de leur terroir." Dumont propose de transférer les crédits actuellement affectés aux organismes régionaux de développement à ces sortes de « Communes », et de confier parallèlement aux communautés pastorales les terroirs non cultivés, afin qu'elles aient intérêt à

améliorer l'état des ressources fourragères.

En Inde et au Bangladesh, c'est aussi sur l'organisation économique et politique des populations à l'échelle du village que Dumont propose de centrer les efforts. En réorganisant le *panchayat*, l'autorité villageoise, Dumont suggère de développer des formes de crédit avec responsabilité collective de remboursement¹³. Il suggère également de permettre au *panchayat* d'entreprendre des travaux d'intérêt collectif, en matière d'irrigation et de drainage et que soit rétabli à cet effet un impôt foncier au profit des collectivités locales.

Dans les trois contextes, l'alphabétisation et l'éducation des ruraux pourraient être réalisés à peu de frais, à condition de renoncer aux formes trop classiques d'écoles primaires, coûteuses et inadaptées. Pour Dumont, le succès de la réforme agraire passe par une révolution de l'éducation rurale, afin que celle-ci permette de mettre en place des formes d'organisation sociales adaptées et originales. "La commune traditionnelle indienne de l'Équateur, le village traditionnel d'Afrique tropicale, le *panchayat* indien se gèrent avec moins de paperasserie et de bureaucratie que la coopérative occidentale." On parlerait aujourd'hui de capital humain et de "*social capital*"¹⁴.

Dumont conclut en soulignant les divergences d'intérêts dans les pays sous développés entre les minorités urbaines privilégiées et la paysannerie sur laquelle elles exercent leur domination. Il pointe alors du doigt la dimension internationale de cette question, mettant l'accent sur le risque d'une alliance entre ces élites nationales et les gouvernements des pays développés pour l'exploitation des ressources rares du Tiers Monde.

Toutes ces observations n'abordent pas la question de la réforme agraire en soi, mais une série d'aspects qui en sont indissociables. Les débats et les combats actuels, sur l'optimisation de l'utilisation des ressources foncières dans le monde, montrent qu'elles sont toujours étonnement modernes et actuelles.

B. Renforcer la structuration sociale et la gouvernance locale

Une des principales limites de nombreuses réformes agraires a été de ne pas permettre un

¹² Aujourd'hui, le Burkina Faso.

¹³ Comme dans le système allemand *Raiffeisen*.

¹⁴ Que nous traduirions plutôt par capital sociétal, le terme capital social ayant un autre sens en français.

approfondissement progressif des transformations agraires. Elles ont le plus souvent soustrait du marché les terres réformées, en les plaçant sous la protection de l'État, dans des régimes de tenure spécifiques. Les dynamiques de lutte sociale qui auraient pu faire évoluer les contradictions en faveur d'une répartition et d'une utilisation des ressources plus conformes avec l'intérêt des majorités s'en sont trouvées bloquées. Le poids de l'État dans les processus de transformation foncière n'a pas permis le développement d'organisations paysannes autonomes, ni le développement concomitant d'une capacité organisationnelle et sociale permettant de réguler le marché des droits sur la terre. Fondant son action sur le savoir technique et sur les bienfaits de la planification, et dans les pays socialistes sur les doctrines politiques laissant peu de place à la participation, les États ont inhibé dans la pratique la constitution d'une organisation sociale adaptée à la réalité et aux changements techniques et économiques. C'est ainsi que les transformations foncières pourtant radicales de la réforme agraire nicaraguayenne ont été remises en cause en quelques années seulement lorsque, du fait d'un changement de gouvernement, la "protection" de l'État disparut soudainement.

Tout se passe comme si entre marché et économie planifiée, il n'y avait aucun espace et comme si entre individus et État, il n'y avait aucun lieu pour la constitution d'instances intermédiaires de gouvernement. Dans de nombreuses réformes agraires, la dichotomie très réductrice entre collectif et individuel a donné lieu à de violents débats sur les modes d'attribution des terres. Or, la comparaison des systèmes fonciers de par le monde montre qu'il existe de très nombreuses combinaisons possibles, qui s'articulent sur des instances de pouvoir local.

Peu d'agronomes ont eu une connaissance aussi diversifiée des agricultures du monde que René Dumont. Il est intéressant, dès lors, de chercher dans quelle mesure il intégrait sa connaissance des différentes réalités dans son analyse des réformes agraires des pays sous développés¹⁵.

Dans les années 40, la vision de Dumont sur les problèmes fonciers en France est liée à la position productiviste qui est alors la sienne. Dans *Le*

¹⁵ Ce travail ne constitue qu'un premier pas. Il n'est ni systématique ni exhaustif, mais donne toutefois quelques indications intéressantes. La quantité de travaux, livres, rapports qu'il aurait fallu réviser pour un travail plus approfondi était beaucoup trop importante pour pouvoir être entreprise dans le cadre de ce travail.

*Problème agricole français*¹⁶, il consacre tout un chapitre au remembrement, affirmant que "le champ doit être à la taille de l'outil". "Un très rapide remembrement est pour notre économie agraire, donc pour la Nation, une question de vie ou de mort: entre l'agriculture française, qui ne pourra se replier derrière sa muraille de Chine, et ses concurrents, une course de vitesse dans la réduction des frais de culture est engagée: le remembrement, facilitant l'usage du matériel moderne, en est le facteur le plus important." (Dumont R., 1946, p.222). Il va encore plus loin en préconisant la mise en place par les services techniques en collaboration avec les agriculteurs de véritables plans de production permettant une utilisation optimale des sols, non sans préciser toutefois que ceux-ci doivent pouvoir évoluer de façon souple. Cette recherche d'une optimisation de l'usage du sol est rendue difficile par les rapports de propriété existants. A chaque génération, avec les successions, ventes et achats, une partie du remembrement est à refaire. Dumont fait remarquer l'intérêt qu'il y aurait à accorder la priorité au producteur et non au propriétaire foncier, et reprend l'idée d'une commission cantonale qui aurait seule la responsabilité de gérer et de louer les terres des propriétaires non exploitants, de façon à en optimiser l'usage. Il fait même état de l'avantage du *kolkhoze* pour simplifier le remembrement et l'affectation des cultures, non sans préciser qu' "il ne représente pas la solution unique" (Dumont R. 1946, p. 229-230).

Dans ce même ouvrage, Dumont insiste sur le pouvoir excessif du propriétaire terrien, et se félicite de l'amélioration du statut du fermage de 1945¹⁷. Il n'hésite pas à remettre en question la vieille revendication socialiste, « la terre à celui qui la cultive » soulignant qu' "il vaut mieux être fermier d'une ferme où l'on puisse vivre que propriétaire de terre où l'on meurt de faim" et l'intérêt qu'il y aurait pour la société à délivrer l'agriculteur de sa soif de terre, en lui permettant d'investir ses

¹⁶ un ouvrage dont Dumont soulignera plus tard les limites, comme il le fera d'ailleurs souvent, mettant en évidence le caractère dynamique de sa réflexion. Dumont reconnaît que la perception qu'il avait alors des problèmes de l'agriculture était insuffisante. "En 1944-1950, le problème agricole français me paraissait simple; je n'en voyais pas toute la complexité, et je proposais des solutions à dominance technique. (...) En 1976, le problème nous paraît au contraire d'une redoutable complexité. (...) la croissance la plus oubliée, mais non la moindre, a été celle des inégalités" (Dumont R. et de Ravignan F. 1977, p.259).

¹⁷ Statut qui accorde plus de droits au producteur, permettant une meilleure indemnisation des plus values et le droit à la prorogation du contrat

économies dans les améliorations foncières ou l'achat de machines. Ces observations n'ont pas vieilli et continuent de faire l'objet de réflexions aujourd'hui.

En 1964, au détour d'un ouvrage dont la finalité première était de réfléchir sur les transformations socialistes en URSS, Dumont, après avoir souligné le développement de l'agriculture de groupe, évoque pour la France la nécessité d'une « cantonalisation » progressive de la terre : "Le statut foncier laisse encore le propriétaire très libre d'user et d'abuser de son bien, malgré certaines restrictions insuffisantes. Le jeune agriculteur ne peut à la fois acheter une terre, dont la valeur ne cesse plus d'augmenter; et un matériel moderne, d'autant plus coûteux à l'hectare que sa ferme sera plus petite. Un but immédiat serait de permettre aux jeunes ruraux restant à la terre de cultiver en pleine sécurité une surface suffisante d'un fonds qui ne leur appartiendrait pas forcément. Ceci pourrait se réaliser par la création d'un Office national d'utilisation des terres agricoles."

Cette idée, reprise par les projets sur les Offices Fonciers dans les années 80, prévoit la constitution d'une capacité locale de gestion des terres, indépendamment des droits des propriétaires. Une telle démarche revient à la mise en place de mécanismes de gouvernance locale d'un type nouveau pour gérer ce qui dans le sol constitue un bien commun. Soulignons qu'il ne s'agit pas d'une idée purement académique. En France, les luttes paysannes ont permis en 1960 la création des SAFER¹⁸. La société rurale française réfléchit et travaille à la mise au point de nouvelles formes de structuration. Dumont va assez loin dans ses propositions, en insistant sur le caractère graduel et progressif des interventions qui pourraient permettre des constructions durables. L'Office commencerait par la gestion des terres incultes, puis contrôlerait les terres louées et en métayage. "Des sections cantonales autonomes, gérées par les cultivateurs, les représentants de l'État et des

collectivités locales, pourraient modérer les taux de fermage et regrouper rationnellement les exploitations." Puis dans une seconde étape, l'Office disposerait des terres des agriculteurs absents, des terres de ceux dont le métier principal n'est pas l'agriculture, et contrôlerait "les terres cultivées en faire-valoir direct par leur propriétaire, mais sous exploitées, et reconnues telles par un jury de professionnels, comme celui qu'a institué la loi anglaise de 1938. Elles se verraient attribuées en location à des jeunes dont la capacité professionnelle aurait été au préalable reconnue. Seuls pourraient dans l'avenir, comme sur les polders des Pays Bas, devenir agriculteurs ceux qui auraient reçu la formation professionnelle nécessaire La concentration de l'exploitation étant désirable, mais pas celle de la propriété, la dotation de l'Office en propriété serait progressivement accrue par des droits de succession versés en nature, rapidement croissant avec la taille de la propriété. Ainsi, dès avant la fin de ce siècle, la grande majorité du sol français serait, non pas nationalisée, mais « cantonalisée » - de près on saura mieux la gérer - et confiée aux mains de la profession et des collectivités locales." (Dumont R. 1964, p 301-302)

Dans les années 70, alors que René Dumont remet en question l'orientation productiviste de notre agriculture, il aborde de nouveau l'intérêt de l'instauration de structures collectives de gestion du foncier, les offices fonciers¹⁹.

"Les SAFER doivent actuellement revendre assez vite les terres qu'elles achètent. Si elles pouvaient les louer, au moins à titre d'exemple, ou, en partie, en baux de longue durée, les agriculteurs auraient la sécurité de la jouissance, sans les charges de l'acquisition forcée. Une première mesure donnerait à la profession organisée le contrôle des attributions de terre, et d'abord de l'application du statut du fermage, des cumuls, des ventes d'herbe, etc. Elle aurait aussi à contrôler toutes les transactions, en liaison avec les SAFER, pour éviter l'accaparement de la terre par les non-agricoles; et les cumuls,

¹⁸ Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural. Ce sont des instances paritaires (État, profession agricole) dont le rôle est d'intervenir sur les marchés fonciers, en contrôlant la concentration des terres libérées par la disparition des petites exploitations et en évitant les « cumuls » de terres. En 1962, le système sera perfectionné par l'incorporation d'un droit de préemption de ces instances dans les achats et ventes de terres sur leur territoire d'intervention. Elles interviennent également en contrôlant l'évolution du prix de la terre. Bien que faisant l'objet de nombreuses critiques dans leur fonctionnement, elles constituent un outil original de grand intérêt en établissant un contrôle des organisations de producteur sur le marché de la terre.

¹⁹ Paraîtra la même année l'ouvrage d'Edgar Pisani, préfacé par Michel Rocard, Utopie foncière qui propose une série de changements profonds de la gestion de la propriété. D'importantes discussions se développent alors sur ce thème au sein des organisations paysannes. Le projet d'établissement d'Offices Fonciers, repris par le programme de la gauche, sera finalement abandonné. La Société Civile des Terres du Larzac, résultat de la lutte exemplaire des paysans contre l'expansion du camp militaire, et dont certains protagonistes, parmi lesquels José Bové, participent à l'élaboration de propositions pour une autre politique foncière (Une autre politique foncière applicable immédiatement à toutes les exploitations agricoles CNSTP, 1982) constitue en quelque sorte un premier exemple d'un mécanisme de type "office foncier".

notamment ceux des gros céréaliers. On pourrait envisager ensuite le monopole d'achat par les communes ou groupement de communes, qui deviendraient ainsi progressivement, en l'espace de deux ou trois générations, les propriétaires presque uniques des sols agricoles - délimités par un plan d'occupation des sols. Les agriculteurs deviendraient alors les fermiers d'un propriétaire collectif; et les groupements agricoles fonciers, cantonaux ou communaux choisiraient ces locataires en fonction des besoins des jeunes, de la réduction des inégalités, mais aussi des capacités des chefs d'exploitation, de la bonne utilisation des sols. Attention à ne pas diminuer, par une trop grande sécurité, qui ne serait pas toujours justifiée, l'efficacité de la production." (Dumont R. et de Ravignan F. 1977, p. 273-274)

Ces préoccupations se retrouvent dans certaines recommandations de René Dumont pour les pays du Sud, mais seulement, de façon ponctuelle. Par exemple, lorsqu'il travaille le cas de l'Égypte, Dumont souligne la nécessité des structures agraires réformées de pouvoir évoluer, et souligne que redistribution et accès sécurisé au foncier ne passent pas nécessairement par la propriété privée. Il fait référence à la construction d'instances structurant la société rurale, en mentionnant les coopératives : "L'attribution en propriété donne la sécurité, ce qui favorise les investissements, mais nullement la mobilité. On comprend que l'attribution ait été faite en propriété dans le cas des terres expropriées par la Réforme Agraire, pour satisfaire les aspirations séculaires des paysans sans terres. Dans le cas de colonisation de terres nouvelles, ... nous conseillons l'attribution préférentielle des lots aux minifundiaires bons cultivateurs des régions surpeuplées, Pour concilier la sécurité avec la mobilité de la tenure, une location garantie de longue durée paraît être souvent la meilleure solution Cette propriété collective, associée à l'exploitation individuelle, sous encadrement coopératif, pourrait être considérée comme une forme de transition vers le socialisme. Elle permettrait le réajustement assez fréquent de la taille d'exploitation, avec l'évolution des techniques, sinon même avec les forces de travail d'une famille." (Dumont R. 1968)

Un très grand nombre de travaux de Dumont portent sur les réformes agraires dans des contextes variés: pays socialistes d'Europe de l'Est (URSS, Hongrie, Tchécoslovaquie, ...), bassin méditerranéen (Égypte, Maroc, Algérie), Amérique Latine (Mexique, Brésil, Colombie, Nicaragua, etc.),

et Asie (Inde, Vietnam, Chine).

Il critique dans les pays de l'Est les excès de la collectivisation forcée, les trop grandes fermes d'État, et analyse la phase précédant la collectivisation dans des textes moins connus mais toujours très intéressants.

Il insiste à maintes reprises sur les insuffisances de bon nombre de réformes agraires d'Amérique Latine, sur leur récupération et sabotage par les élites nationales en particulier dans son ouvrage sur le « mal-développement » en Amérique Latine. Malgré sa connaissance des expériences françaises d'intervention d'organisations paysannes sur les marchés fonciers, nous n'avons pas trouvé de recommandation de René Dumont portant sur le contrôle des marchés fonciers: si la construction d'une capacité sociale de gestion des ressources communes n'est pas absente de sa réflexion, ce sujet n'est pas directement abordé. Très souvent, comme le signale Dumont pour l'*ejido*²⁰ mexicain, un discours dogmatique inapplicable complique l'institutionnalisation des nouvelles pratiques sociales et bloque leurs possibilités d'évolution et de perfectionnement²¹. On pourrait multiplier les exemples: au Nicaragua, la flexibilité pragmatique d'organisation des coopératives de production n'a pas suffi en soi à générer une capacité sociale de gestion des ressources foncières communes; elle est restée informelle voire clandestine, et le discours politique diabolisant la production individuelle a nié toute reconnaissance sociale de multiples formes embryonnaires innovantes d'organisation. Plus encore que l'innovation technique, l'innovation sociale a besoin de conditions appropriées et de mécanismes adaptés pour pouvoir être testée, validée et se développer au rythme de plus en plus accéléré qu'exige le développement économique et technologique.

L'agriculture comparée empirique, même fondée sur une exceptionnelle connaissance personnelle du

²⁰ L'*ejido* mexicain constitue un mode original de tenure foncière mis en place par la réforme agraire dans lequel les terres sont attribuées collectivement à un groupe de paysans revendiquant une dotation foncière. L'assemblée *ejidal* est responsable de leur gestion. Les parcelles, inaliénables, peuvent être attribuées individuellement à chaque membre de l'*ejido* ou conservées indivises pour un usage commun. Les droits d'usufruit sont transmissibles par héritage à un descendant de chaque bénéficiaire et un seul. Voir l'article d'Hubert Cochet dans ce même ouvrage sur le Mexique.

²¹ Le cas de l'*ejido* mexicain et de son évolution aurait été très intéressant à regarder de près, puisqu'il s'agissait d'un système combinant des tenures individuelles ou collectives et un mécanisme de gouvernance locale au niveau d'un territoire : Dumont n'ignore pas le sujet, mais ne l'a approfondi pas.

monde, a ses limites. Les recommandations de Dumont ne prennent souvent tout leur sens pour les lecteurs que des années plus tard, lorsque les faits lui ont donné raison.

Dumont fait preuve d'une lucidité remarquable quand il écrit en 1980 au Nicaragua qu'entre la ferme d'État qui a plus ou moins échoué à travers le monde, le latifundium abusif et la petite paysannerie trop peu productive, il lui semble qu'il y a de la place, au moins pour une période de transition qui pourrait durer assez longtemps, pour une moyenne paysannerie plus efficiente et plus productive. Il faudra attendre plusieurs années pour que l'on reconnaisse l'importance que jouait déjà à l'époque ce groupe de producteurs de taille moyenne dans les régions de l'intérieur²². Dès 1980, Dumont évoque la nécessité d'"établir une civilisation paysanne", de ne plus donner la priorité absolue aux cultures d'exportation, d'améliorer l'outillage des producteurs sans céder à la "tentation « diabolique » d'une mécanisation et d'une chimisation accrue" qui enfoncerait le Nicaragua dans le "mal-développement"²³. Il termine son rapport avec son insolence habituelle en conseillant fort justement aux responsables Nicaraguayens de ne pas prendre leurs décisions sans consulter réellement les principaux intéressés, paysans et ouvriers agricoles. (Dumont R. 1980).

Si, par delà ses provocations, Dumont n'est le plus souvent pas compris, c'est parce qu'il n'est pas simple d'intégrer l'expérience des autres, de ces ailleurs qui semblent en tout point différents au contexte que l'on connaît. Cela demande une grille de lecture, des bases théoriques susceptibles de faire le lien entre ces réalités²⁴. C'est aussi parce que les intérêts de nombreux dirigeants n'étaient pas ceux que l'on croyait²⁵. Si le rôle de "conseiller du prince" est nécessaire, il ne peut être suffisant. C'est

²² Quand il propose de vendre à crédit des domaines de taille moyenne aux gérants (*mandadores*) des grandes fermes absentéistes, personne ne le suit ni ne comprend ce qu'il veut dire. C'était pourtant reconnaître déjà que certaines interventions sur le marché foncier pouvaient être souhaitables.

²³ De même, les doutes émis en 1981 par R. Dumont sur la pertinence de l'installation d'une sucrerie géante appuyée par la coopération cubaine se sont avérés tout à fait justifiés. L'usine du TIMAL, fleuron de la révolution sandiniste, en cessation de paiement, a fermé en 2001 et a été démantelée. (Denis Pommier: communication personnelle).

²⁴ Grâce aux travaux des enseignants et chercheurs de la Chaire d'Agriculture Comparée et Développement Agricole qui ont pris la suite de René Dumont, Marcel Mazoyer, Marc Dufumier, et bien d'autres, l'essentiel de ce cadre théorique nécessaire est aujourd'hui disponible.

²⁵ En ce sens le Nicaragua n'est qu'un exemple parmi bien d'autres.

aussi et surtout au niveau des paysans qu'il convient de tisser des liens et de construire des alternatives. Lorsque René Dumont, avec une grande lucidité, centre ses recommandations à la FAO en 1977 sur ce que nous appellerions aujourd'hui le renforcement des structures de gouvernance locale et de gestion des ressources communes, il démontre avoir conscience d'un problème de fonds des sociétés rurales, quand bien même il ait peu approfondi ce sujet dans ses travaux²⁶. Il est aujourd'hui non seulement possible mais indispensable d'étendre aux réformes agraires, et d'une façon plus générale aux politiques de gestion du foncier, l'analyse qu'il appliquait aux situations "de pré réforme agraire". On ne peut laisser aux seuls États le soin de les définir et de les appliquer. Ces politiques ont besoin, pour durer, de s'ancrer sur des nouvelles formes d'organisation et de structuration sociales au niveau local, et de s'appuyer sur un rôle beaucoup plus protagoniste des organisations de producteurs.

Mais les interventions au niveau local ne peuvent suffire aujourd'hui à changer les rapports de force. Intervenir au niveau planétaire constitue l'autre défi auquel nous invitait déjà René Dumont avec tant de conviction.

C. la question foncière n'est plus seulement nationale, mais aussi mondiale

Il n'est plus possible aujourd'hui de limiter la réflexion sur l'optimisation de l'accès aux ressources naturelles et foncières au seul niveau des Etats nationaux, qui était traditionnellement celui de l'élaboration des politiques.

Depuis très longtemps et bien avant que cela ne devienne une évidence, Dumont était conscient de l'interdépendance des développements des grandes régions du monde²⁷. En tant que consultant international, c'est avant tout aux gouvernants qu'il s'adressait, avec une franchise qui lui fera de nombreux ennemis. Profondément conscient qu'un agronome honnête et responsable ne peut en rester là, il interpelle très tôt le grand public par ses livres,

²⁶ Peut-être parce que l'observation des mécanismes d'organisation sociale peut difficilement être faite par le biais d'enquêtes de terrain rapides, qui constituent l'outil de base du travail de terrain de l'agronome en mission courte.

²⁷ Dumont ne disait-il pas dès 1953 que l'avenir du monde était lié ... à la réalisation de réelles réformes agraires aux Indes et en revenant de Chine en 1956 que l'importance des progrès agricoles chinois, concernait non seulement la Chine mais le monde. (Dumont R. 1960, p.430)

dénonce et crée avant même l'écologie politique, une *agronomie politique*, consciente de ses responsabilités, et se transforme en pionnier d'une réflexion planétaire. La Chaire d'Agriculture Comparée de l'Institut National Agronomique qu'il dirige, et que reprend et développe après lui Marcel Mazoyer, devient une école de pensée critique où se forment au cours des 25 dernières années nombre de ceux qui aujourd'hui continuent le combat initié par René Dumont.

La construction de nouveaux mécanismes de gouvernance ne peut plus se faire aujourd'hui au seul niveau des États. Avec la libéralisation et la généralisation des échanges, la dérégulation et la soumission de la plupart des activités humaines aux lois du marché, nous vivons une crise de nature similaire à celle qui a secoué le monde dans les années 30. L'économiste et anthropologue Karl Polanyi a brillamment montré comment la dérégulation de l'économie mondiale au dix neuvième et au début du vingtième siècle avait débouché non seulement sur la crise de 1929, mais sur la montée du fascisme et sur un conflit armé mondial. Chercher à traiter les phénomènes économiques indépendamment de la société, comme constituant à eux seuls un système distinct auquel tout le reste du social devrait être soumis, est une illusion dont les conséquences dramatiques et les dangers, déjà patents il y a cinquante ans, apparaissent aujourd'hui sous des formes nouvelles et encore plus inquiétantes et font peser une menace croissante sur l'avenir de l'humanité.

Marcel Mazoyer soulignait récemment au Forum Social Mondial²⁸ que la ruine de milliards de paysans pauvres de par le monde constitue un des éléments constitutifs de cette crise mondiale: des paysans ruinés par la concurrence (directe ou indirecte) d'agricultures d'autres régions du monde dont la productivité peut être plusieurs centaines de fois supérieure à la leur. Nous sommes tous concernés par cette situation qui s'accélère encore avec l'évolution de la structure agraire des anciens pays socialistes et celle des latifundia modernisés des pays du Sud. En utilisant les techniques les plus modernes (en alliance avec quelques sociétés transnationales qui ont entrepris, avec la diffusion des organismes génétiquement modifiés, de

²⁸ En conférence plénière et lors des ateliers sur les questions foncières que l'IRAM et les réseaux Agriculture Paysanne et Mondialisation ont organisé en 2001 avec la CONTAG, puissante organisation paysanne brésilienne et en 2002 avec le mouvement mondial paysan « Via Campesina ».

s'appropriier l'essentiel du vivant agricole) ces exploitations provoquent une croissante dévalorisation du travail agricole, expulsent vers les banlieues des mégapoles des millions de paysans paupérisés et inondent le marché mondial de produits à des prix tellement bas que même la production moderne des producteurs des pays développés s'en trouve aujourd'hui directement menacée. Tandis que les paysans sombrent dans la misère, les savoirs et les modes d'organisation des sociétés rurales qui étaient les leurs disparaissent irréversiblement, en même temps que la biodiversité des milieux qu'ils utilisent.

Une grande proportion de ces paysans paupérisés n'a pas accès à la terre en quantité suffisante, ou souffre la spoliation des droits coutumiers de leurs parents sur la terre. La question foncière devient dès lors une des grandes questions mondiales²⁹, indissociable de la stagnation de la demande solvable au niveau planétaire dont l'économie capitaliste dans son ensemble commence à souffrir et de la montée des terrorismes. Ce n'est pas par hasard si on trouve souvent dans les conditionnalités imposées aux États lors de la mise en œuvre des plans d'ajustement des aspects liés à la question foncière. Mais celles-ci, loin de s'attaquer aux racines des problèmes, les aggravent bien souvent³⁰.

Si le travail d'expert est toujours nécessaire, il n'est plus suffisant. Pour pouvoir changer les rapports de force, il convient aujourd'hui de construire de nouvelles alliances, non plus seulement au niveau des États, mais par delà les frontières nationales. La mobilisation des sociétés civiles et des organisations paysannes se situe désormais au niveau planétaire: projection internationale des luttes d'organisations paysannes nationales³¹, naissance d'organisations mondiales comme « Via Campesina », grands rassemblements anti-mondialisation, Forum Social Mondial. Un très important effort d'analyse, de proposition et d'alliances planétaires reste à faire, sans équivalent dans l'histoire humaine. C'est dans l'urgence que nous devons construire des

²⁹ Tout comme le sont la régulation du commerce mondial, la préservation des équilibres écologiques au niveau planétaire, la privatisation du vivant, ...

³⁰ La sécurisation du foncier ne peut passer par la seule privatisation, malgré les sommes considérables prêtées ou données aux pays par les institutions financières internationales pour mettre en place des cadastres, et l'optimisation de la répartition des ressources foncières ne peut être atteinte par la substitution de la réforme agraire par des mécanismes de marché.

³¹ Comme la Confédération Paysanne par exemple.

alternatives, en mettant en perspective l'expérience mondiale, en observant et en recherchant comment préserver la diversité, en faisant une critique sans complaisance tant des échecs que des réussites du passé³².

Poursuivre le travail que René Dumont a initié, en l'élargissant aux organisations de producteurs et aux organisations citoyennes, est sans nul doute le meilleur hommage que l'on puisse aujourd'hui lui faire.

Références bibliographiques

DUMONT, René. *Le problème agricole français*. Les éditions nouvelles. Paris, 1946. 370 p.

DUMONT, René. *Les problèmes mondiaux de l'économie agraire*. Ed. Centre d'Études de Politiques Étrangère, Paris. Politique Étrangère, # 12. 1947. p. 345-362.

DUMONT, René. *Les transformations agraires*. (Chine) Presses Universitaires de France. Paris, 1960. p 419 - 431.

DUMONT, René. *Sovkhoz, kolkhoz, ou le problème du communisme*. Ed. du Seuil. Paris, 1964. 381 p.

DUMONT, René. *Les problèmes agraires de la République Arabe Unie*. Ed. Centre d'Études de Politique Étrangère, Paris. Politique Étrangère, # 33. 1968. p. 143-179.

DUMONT, René. *Agronome de la faim*. Ed. R. Laffont. Paris, 1974. 385 p.

DUMONT, René, DE RAVIGNAN, François. *Nouveaux voyages dans les campagnes françaises*. Ed. du Seuil. Paris, 1977. 324 p.

DUMONT, René. *Réforme agraire: par où commencer ?* Cérès. Juillet Août 1979. # 70. p. 37 - 40

DUMONT, René. *Quelques réflexions sur les problèmes de développement agricole dans une économie en transition. A propos du Nicaragua sandiniste*. Septembre 1980. INA-PG. Brouillon de rapport de mission. 12 p.

DUMONT, René, MOTIN, Marie France. *Le mal développement en Amérique Latine*. Ed. du Seuil. Paris, 1981. 282 p.

DUMONT, René. *Finis les lendemains qui chantent... Albanie, Pologne, Nicaragua*. Ed. du Seuil, Paris, 1983. 320 p.

³² Les ateliers sur les politiques foncières que nous avons organisés avec les réseaux de chercheurs et de dirigeants paysans d'Agriculture Paysanne et Mondialisation et avec Via Campesina, à Porto Alegre et à La Havane en 2001 et 2002 s'inscrivent dans cette perspective. Ce n'est pas un hasard si un certain nombre des personnes engagées dans ce processus ont connu René Dumont et travaillé d'une façon ou d'une autre avec lui. (Marcel Mazoyer, Jacques Chonchol, Dao Thê Tuân, José Bové, pour ne citer que les plus connus.)